

BULLETIN  
DE LA  
CHAMBRE DE COMMERCE  
du District de Montreal.



SOMMAIRE

	PAGES
1. Syndicat et crédit agricole—Conférence de M. le Comte des Etangs.....	13
2. Les "trusts"—Rapport du Comité de Législation.....	16
EDITORIAL	
3. Joseph-Xavier Perrault—Notice nécrologique par M. H. A. A. Brault, président.....	17
4. Actes de la Chambre. Résumé des procès-verbaux des séances de la Chambre et du Conseil pendant les mois de mars et avril.....	18
5. Relevé de la valeur des Importations pour la Consommation et des Exportations françaises, du 1er janvier au 31 mars.....	23
6. Petit courrier.....	23

**Syndicat et crédit agricole**

*Messieurs,*

Depuis un quart de siècle que, dans les conditions les plus diverses, il a été donné à celui qui vous parle de prêcher la Coopération, dans les Deux Mondes, jamais le programme de cette nouvelle croisade ne s'est peint à ses yeux de couleurs plus vives que dans cette rencontre fortuite.

Dernièrement, un grand journal anglo-saxon, et américain, bien entendu—représentait ainsi l' "Aujourd'hui", qui se couche, et le "Demain", qui se lève, de notre corps social... Aujourd'hui, un grand et ventripotent financier, un "roi des trusts", tance impertinamment un prolétaire malingre et famélique. Demain,—la planche a basculé,—un robuste et fier "chevalier du travail" fait la loi, brutalement, le pic en main, à quelque décafé de la banque ou de l'industrie, ratatiné, "vidé"... Humour sans grâce, assurément, et plein de menaces, que notre esprit de latin égalitaire réprouve, instinctivement, de tout son pouvoir. La force, "qui prime le droit", nous répugne à l'égal d'une monstruosité contre nature. Et ce que nous cherchons à lui substituer, par tous les moyens, c'est "l'entente cordiale" du droit,—qui crée,—avec la force,—qui féconde.—Foin des dissonances, et vive l'harmonie !

Voilà notre manière d'entendre que "l'organisation intelligente signifie pouvoir", pour parler comme la légende explicative de

\* Conférence de M. le Comte des Etangs.

notre caricature socialiste. A d'autres le renversement, l'écrasement, l'anéantissement !... A nous l'équité, la justice, et la charité !... Détruire n'a jamais pu être construire !...

Rien de plus clair ! Et, malgré tout, notre folie n'est pas encore parvenue à s'en convaincre, apparemment... Ici même, à cette heure, sur cette terre vierge du Canada, si saine, si fertile, et manifestement appelée aux plus nobles destinées, les malfaiteurs de l'anarchie ne craignent pas de semer à foison l'ivraie de leur impiété. Messieurs, osons leur tenir tête, et, sans retard, opposons à leurs impostures les vérités de notre Foi patriotique et religieuse !...

Depuis Abel et Caïn, le monde a vu le faible opprimé, le criminel exalté. L'histoire nous en apprendrait long sur l'éternelle hostilité du riche envers le pauvre, du pauvre envers le riche. Mais, le temps nous manque pour tirer de cette mine inépuisable tous les enseignements et tous les renseignements que nous aimerions. Nous abrègerons donc, abordant d'emblée l'étude de la Coopération, et, plus expressément, du Crédit agricole, dans sa constitution, dans son action, et dans son application immédiate aux heureux habitants de la Nouvelle France.

\* \* \*

La Coopération n'est, en réalité, qu'une branche de l'Association, naturelle aux hommes, qui vivent côte à côte. La Coopération est aussi vieille que le monde, "plus ancienne que l'esclavage, dont elle est l'antithèse"... La Coopération suit toutes les fluctuations du gros de la société... Elle s'impose, enfin, non pas comme fonction, mais comme entité inhérente à la nature humaine. Et son triple objet comporte : la production, la consommation, le crédit.

Les briquettes cunéiformes, déchiffrées par le Consul de France Botta, nous en révèlent l'existence chez les Chaldéens ; les hiéroglyphes interprétés par un autre Français, Champollion, nous les montrent en usage sous les Pharaons. Et, partout, comme en Grèce, les fidèles en sont les esclaves, les "gueux", les femmes, les enfants même ; les directeurs en sont les prêtres, le siège social en est le temple. A Rome, les "Collèges d'ouvriers" sont restés fameux. D'autre part, la Chine mystérieuse commence à nous laisser entrevoir les secrets de son antique, immuable civilisation, toute chamarrée, laquée, de sociétés coopératives innombrables, remontant aux âges les plus reculés.

Le Christianisme, vous le pensez bien, Messieurs, ne luit pas sur notre planète pour éteindre ces foyers d'humanité. Dans notre Gaule, il les attise, au contraire, en doublant la corporation romaine de la confrérie catholique. La religion, proprement dite, est-elle autre chose, elle-même, qu'une association, le parangon de l'Association ?... Son épanouissement marque donc une ère de splendeur pour la Coopération, dont les Ghilde germaniques offrent des formes curieuses, auxquelles recourent les Teutons en lutte avec les pirates Normands, qu'ils rejettent à la mer, au détriment, à moins que ce ne soit au profit de qui vous savez.

Le progrès de la Féodalité, l'augmentation de la richesse publique, le développement de la hiérarchie transforment, peu à peu, les associations corporatives. Les ateliers se constituent : le maître paye ses aides en espèces ; l'apprentissage est de rigueur. Le compagnonnage s'introduit dans ces rouages nouveaux. Et, par la suite, de l'ancien état de choses, ne subsiste plus guère, que la confrérie.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les premières grandes fabriques apparaissent, avec leurs ouvriers nomades. Alors, c'en est fait des Corporations du Moyen-Age, "les plus belles et les plus nombreuses qui se soient jamais vues". La bourgeoisie et la royauté avaient large-

ment contribué à leur décadence. La Constituante la consacra, en 1791. Et son imprudence jeta la France, pour une centaine d'années, dans un imbroglio déplorable.

De 1750 à 1825, l'Europe entière se ressentit du coup. L'Angleterre, qui s'était pourvue de corporations, dès le X<sup>ème</sup> siècle, aux prises avec les grèves fréquentes de sa grande industrie, rentra, la première, dans la vieille tradition. Les "trade unions" s'y formèrent, dans un but de production, plus particulièrement, sous les chefs variés de Wholesale Societies, Distributive Societies, Industrial and Cooperative Societies, Building Societies, de beurrieres, fermes coopératives, et autres. Depuis lors, une réaction vigoureuse se produisit en faveur du travail contre le capital, de plus en plus exigeants, à l'envi.

La Belgique, l'Allemagne, l'Italie entrèrent, successivement et résolument dans cette voie, pour un tout autre motif que l'opulente Angleterre. Néanmoins, il nous serait aisé de vous énumérer les victoires éclatantes, constantes, qui n'ont pas, un instant, cessé de répondre à leurs efforts. L'activité du petit royaume belge vous est assez connue, de même que l'expansion de l'empire allemand, et la renaissance soudaine de la péninsule italique, pour qu'il suffise de les enrégistrer, ici, à titre de mémoire. Nous avons hâte d'entamer notre sujet. Et son intelligence complète requiert de nous deux ou trois éclaircissements préalables que nous recommandons à votre bienveillante attention.

Or, sans omettre de signaler, au moins, nos prodigieux voisins des Etats-Unis, nous sommes contraints de nous en tenir à l'examen de la Coopération française, dont le sens et le phraséologie nous sont plus familiers, à nous, Canadiens français, ou Français canadiens. Il nous faut, également, renoncer à tout ce qui n'est pas du domaine agricole, dans lequel nous voulons nous renfermer strictement. L'ouvrier d'industrie, l'employé de commerce, comme leurs patrons, eux-mêmes, sont supérieurement armés pour leur défense, tant collective qu'individuelle. Leurs appellations patronymiques nous en disent plus long, là-dessus, que tous les discours, depuis la Société St. Jean Baptiste, l'"Alma Mater" de cette pléiade, jusqu'aux Unions philanthropiques, patriotiques et professionnelles, qui s'étagent sur l'interminable échelle des St. Joseph, St. Pierre, Alliance nationale, Artisans, Forestiers catholiques et indépendants, charpentiers, maçons, plâtriers, peintres, mécaniciens, forgerons, perruquiers, vendeurs de journaux et cireurs de bottes. Force nous est d'en passer, et des meilleurs, telles que celles des hôteliers, des cafetiers, des bouchers, des boulangers, des épiciers, des employés de chemins-de-fer, de tramways, et compagnies... Si nous pénétrions chez nos concitoyens anglais, il nous serait impossible, quasi, d'en sortir !..

Par contre, abstraction faite des Cercles agricoles et de l'Industrie laitière, — honneur insigne de votre Pays, Messieurs, dont les pionniers ne sauraient, sans noire ingratitude, être oubliés, jamais, en partant de M. Gigault, le modeste promoteur des Fermes expérimentales fédérales, de l'Hon. Ls. Beaubien, le patron des Cercles agricoles et de M. J. X. Perrault, le zéléateur de tous les arts terriens, en cette province, pour en venir à leurs successeurs, l'Hon. S. Fisher, l'Hon. A. Turgeon, et le professeur Jas. Robertson, qui vous prépare, — grâce aux profuses largesses d'un Sir William McDonald, — une merveille d'Institut agricole, agronomique, et, voire, pédagogique, — le cultivateur canadien, dans son bien-être extraordinaire, ne fait rien, pour s'élever à la hauteur des événements qui le pressent. Il s'oublie, et se laisse oublier, étrangement, coupablement. Une expérience personnelle et prolongée nous autorise à l'affirmer.

Cette expérience, il est bon que vous le sachiez, remonte à 1892-95, époque à laquelle nous avons tenté de vulgariser, ici, les

méthodes qui venaient de rénover, sous nos yeux, "la terre, qui se mourait", en France. Il s'agissait des Syndicats agricoles. Car, c'est la dénomination générique, adoptée, chez nous, par les œuvres de coopération rurale. Il importerait donc de laisser, tout d'abord, à ce substantif sa valeur intégrale, et de lui assurer cette valeur contre toutes les usurpations auxquelles il est en proie, d'un bout à l'autre du Canada.

Trois années de manœuvres incessantes, autant que désintéressées, ne nous ont permis que de reconnaître le terrain, et de nous susciter beaucoup d'inimitiés. Ce qui ne nous aurait pas empêché de persévérer, si nous en avions eu de bonnes raisons. Ces bonnes raisons nous faisant défaut, et de plus fortes nous poussant par ailleurs, nous avons patiemment attendu l'occasion, que voici, peut-être, cette fois, de reprendre et de mener à bien nos projets. Cependant, l'Industrie laitière, les Cercles et les Conférences agricoles se propageaient de toutes parts. C'était autant de gagné, si, d'un autre côté, les réductions, péniblement obtenues sur les semences, sur les engrais et sur les machines, notamment, étaient perdues, du moment où notre influence disparaissait. Québec voulait dominer, et dominait, comme en politique et tant d'autres spécialités !.. Il domine encore, sur son promontoire et sur le "parler français" !

Après avoir malmené les fondateurs du Syndicat central des Agriculteurs du Canada, présidé par l'Honorable J. J. Ross, alors président du Sénat, et avoir empêché le Gouvernement, on ne pouvait mieux disposer pour l'entreprise, que de lui prêter main forte, le champ restant libre à ses vastes ambitions...

Aussi bien, gardons-nous scrupuleusement de mesquines intrigues, en matière de salut public ! Et, si nous avons cru devoir évoquer, ici, de déplaisants souvenirs, ce n'est que pour les mieux effacer, de ce jour, en tournant, plus exactement, à notre profit la leçon de concorde et de générosité pratiques qui s'en dégage, pour le triomphe de notre juste cause et de nos bénévoles intimés.

Le Syndicat agricole, par définition même, réunit les agriculteurs, en vue de leur protection commune. Ainsi que la Coopération, en général, il s'attaque aux trois problèmes fondamentaux de la production, de la consommation et du crédit, qu'il élucide, en attendant de le résoudre, conformément à son principe. Nous en sommes avertis.

En premier lieu, comme intermédiaire gratuit, il centralise les ordres de semences, d'engrais, de matériel, de reproducteurs, nécessaires à ses membres. Il va de soi que ce groupement entraîne de nombreux, de sérieux avantages. Des acheteurs compétents s'adressent aux meilleures sources, font les choix les plus judicieux, et l'importance de leurs opérations commande les prix les plus praticables du gros. Par exemple, en 1894, la seconde année du Syndicat central des Agriculteurs du Canada, ses 250 affiliés ont traité pour \$10,000 d'achats, sur lesquels des escomptes de 15 à 55 0/0 avaient été accordés par les fournisseurs. Ceci n'est rien, naturellement, en comparaison de ce que nous notons en France, où l'Union des Syndicats agricoles compte 800,000 sociétaires, répartis entre 2,000 corporations, régionales et locales, vingt ans seulement après que la loi libératrice de 1884 permit, enfin, la restauration de la mutualité rurale. Là, les transactions se chiffrent par millions, évidemment. Et l'on s'explique, sans peine, l'attention que donnent à de pareilles affaires les plus puissantes maisons d'approvisionnements et de fabrication.

Il en serait de même au Canada, si les cultivateurs, après tant d'atermoiements, cédaient, sensément, au courant universel de l'union... Acheter au plus bas prix !.. C'est un point grave, étant donné qu'il faut acheter, en tout état de cause. Et l'"habitant-roi" n'est pas homme à s'en priver, Dieu le sait !

Le Syndicat l'aide, en second lieu, à vendre au mieux ses produits. Pour les motifs qui l'amènent à faire la baisse sur les taux d'achats, et dans le sens inverse, le Syndicat, en totalisant les mises en vente de ses affiliés, leur confère, sur le marché, les prérogatives inespérées de notables commerçants, évitant à tous les risques de contrats aléatoires et d'erreurs plus ou moins imprévues, tout en supprimant la sournoise échéance et le coûteux intermédiaire.

Celui-ci, dans les deux cas qui nous occupent, peut se récrier à son aise... Qu'il se fasse producteur et consommateur, à son tour !... Sa place est au soleil, comme celle des camarades, dès que nous ne sommes plus les victimes de son parasitisme !... En cela, l'Industrie laitière nous a devancés, vous ne l'ignorez pas.

Mais, pour acheter et pour vendre même, il faut de l'argent, Messieurs... Le paria se tire aussi mal de l'une ou de l'autre de ces perplexités. Les trances le tenaillent, le paralysent, l'hypnotisent. De cette constatation du triste sort, où tant d'infortunés s'enlisent, a surgi l'idée du Crédit agricole. De même, et dans les circonstances analogues, avait germé la première pensée du Crédit populaire, parmi les philanthropes, affligés de si cruelles misères. Voilà le troisième stade, et le terme, de nos considérations.

\* \* \*

Partout et toujours, la Coopération, l'Union, la Mutualité, le Syndicat, — décernez-lui le vocable qu'il vous plaira, — s'est buté à cette épineuse question du Crédit. Fidèle à notre engagement, nous nous bornerons à la France agricole contemporaine. Encore est-il impossible de ne pas citer, au moins, les œuvres d'avant-garde et typiques de St François d'Assises, premier instigateur des Monts de Piété, au XV<sup>ème</sup> siècle, puis de l'Allemagne, il y a quelque cinquante ans, sous la ferme impulsion du communiste Schultze-Delitsch et du chrétien Raiffeisen, de l'Italie, enfin, tout dernièrement, avec ses Caisses rurales de L. Vallemborg et ses Banques agricoles de Bologne et de Milan.

D'ailleurs, les velléités d'établissements coopératifs, dont la ville de Lyon avait pris l'initiative, vers 1830, n'avaient été que des essais, rendus très laborieux, sinon impraticables, par "la complexité du travail moderne, même en agriculture," par "la concurrence des capitaux et l'abaissement de la valeur de ce travail," finalement, par "l'insuffisance de l'éducation ouvrière".

Les "Vieilles Barbes" de 1848 n'essuyèrent que retentissantes défaites. Leurs Ateliers nationaux sont de risée légendaire. Cependant, l'œuvre de la Coopération n'en souffrit que fort peu. Dans les contrées de haute civilisation, cette œuvre, en effet, ne saurait affecter l'allure révolutionnaire. A peine, procède-t-elle par évolution, liée, comme nous l'avons dit en commençant, aux parties les plus intimes de la vie sociale.

Sous le second Empire, au souffle de libéralisme qui tendait à revivifier un ordre de choses auquel un fond était ce qui manquait le plus, les économistes s'ingénierent à démêler cet écheveau de Pénélope. En 1860, une loi fondait le Crédit agricole, avec l'appui du Crédit foncier et de la Banque de France. Un peu plus tard, ce fut le Crédit rural. La Société du Prince Impérial visait aux mêmes fins, en 1862 ; celle du Crédit au Travail, en 1863 ; celle d'Escompte des Associations ouvrières, en 1868. Toutes ces créations sombrèrent, avec plus ou moins de fracas, mais avec une égale promptitude. La première faillit même englober le Crédit foncier en bloc. Bref, mécomptes sur toute la ligne jusqu'aux environs de 1883, date à laquelle notre Code admit certains articles de nature à l'harmoniser, enfin, avec nos nouveaux besoins d'union, et nous donna la revanche sur le législateur de 1791.

La confusion générale des temps était à peu près la seule cause de ces insuccès lamentables.

Le Crédit n'est pas l'emprunt.

Et, l'agriculteur, qui se met à emprunter, est un homme perdu. Le Crédit repose sur la confiance, basée sur la bonne renommée. En tout cas, il est limité aux ressources apparentes du demandeur, et gagé sur son mobilier, au profit de la communauté. Il ne constitue point un privilège, mais il pourvoit aux nécessités des fournisseurs nantis du papier agricole.

Et, par-dessus tout, il n'est efficace qu'en autant qu'il opère avec "les capitaux du peuple avancés au peuple, qu'il accumule l'épargne pour en faire bénéficier celui qui la réalise." Mécanisme complet que toute intrusion ralentit, entrave et ruine, fatalement. Nous venons d'en apporter des preuves irréfutables. L'Italie nous en fournirait la vérification la plus irrécusable, s'il était nécessaire.

Remarquez bien, Messieurs, que ce précepte originel du Crédit populaire et mutuel ne nous interdit, en aucune façon, d'ajouter à nos ressources corporatives les dons que la munificence des particuliers ou des gouvernements nous octroierait, d'aventure. Loin de là !... Mais cette intervention n'est admissible que sous réserve de toute liberté, de toute parfaite et franche solidarité entre tous les membres de l'association. Cette solidarité, nous y insistons, est la plus sûre caution que nous ayons, en de semblables entreprises, contre les malentendus et les faiblesses de toutes sortes. Sa maxime ne nous laisse aucun doute à cet égard : "Sécurité devant profit."

Le Crédit agricole fonctionne comme toutes les banques.

Il fait des avances à ses sociétaires, assistés de deux confrères.

Il peut en consentir, même, à de non sociétaires, pourvu que ceux-ci présentent la garantie de deux membres de l'association.

Il reçoit les dépôts de ses adhérents.

Il fait l'escompte à ses membres et à leurs clients.

Jusqu'à présent, en France, les Syndicats de Crédit ne sont point unis, comme les Syndicats de production et de consommation, faute de législation adéquate. Mais, presque tous ces derniers Syndicats, au nombre de 2,000, comme nous l'avons dit précédemment, possèdent leur banque, avec leur entrepôt, installés dans d'élégantes constructions du genre de celles dont les photographures illustrent les documents sur le Syndicat agricole et viticole de la Haute-Marne, que nous sommes heureux d'offrir à vos méditations.

Par ces mêmes documents, vous pouvez juger de l'importance que nos Syndicats donnent aux Caisses secondaires d'assurances variées : accidents, retraites, feu, gelée, mortalité du bétail et risques de tous genres. Ils se chargent, en outre, d'analyses de terres, semences, engrais ; d'exploitations, drainage, irrigation, battage, labourage ; de placement d'ouvriers ; d'éducation, cours, concours, conférences, récompenses ; d'arbitrage et de jurisprudence ou de réglementation, tant publique que privée.

Toutes les charges en sont gratuites, nécessairement, à part celles de comptable et de magasinier, ou similaires. L'esprit de lucre est le pire ennemi de la sociabilité, surtout en France. "Outre-mer", les choses se passent différemment, et, "le temps étant de l'argent", on en vient à payer jusqu'à \$10,000 annuels au docteur agronome qui procure à ses concitoyens une "plus grande" richesse, un "plus large" confort, dûment certifiés. Nous voyions un curieux exemple de cette magnanimité toute américaine, il n'y a pas plus d'un mois, dans nous ne savons plus quel Etat de nos pétalants milliardaires. Ceci nous ramène au Canada. Et nous allons conclure ce trop long entretien par un sommaire de ce qui pourrait, de ce qui devrait s'inaugurer parmi vous, séance tenante.

\* \* \*

L'Industrie laitière, les Cercles agricoles et les Fermes expérimentales du Canada sont des modèles à considérer par les pays les plus avancés. Vous avez le droit de vous en vanter, Messieurs, sans jactance. Et l'édifice se couronne, actuellement, de façon magistrale, encore une fois, par l'Institut MacDonald, à Ste Anne de Belle-Vue.

Par conséquent, inutile de chercher "midi à quatorze heures", comme disent nos bons gens de campagne... Etayons nous sur ces florissantes fondations, tout uniment.

Les inspecteurs de l'Industrie laitière peuvent se rassembler aisément, recevoir le mot d'ordre et les instructions de départ avec une précision militaire. Les conférenciers et les missionnaires agricoles leur seraient adjoints avec autant de facilité. Par leurs soins, les Syndicats locaux se formeraient sans embarras, auprès du cercle et de la fromagerie, à raison de un par comté, peut-être, tout d'abord.

Pendant ce temps, un Office central s'établirait à Montréal, en plein Marché Bon-Secours, bien en vue, bien à portée des intérêts.

Tout cela n'exigerait qu'un peu de bonne volonté, d'énergie et de constance. Avec le concours des pouvoirs publics et des amis de l'Agriculture, toujours dévoués à la sainte cause de la terre natale, ou familiale, à tout le moins, il n'y aurait pas d'obstacles à redouter. Une loi fédérale, fixant les conditions du Crédit agricole et mutuel est à faire. Elle s'obtiendra facilement des ministres, qui poussent jusqu'aux détails le souci de leur tâche. Le Journal d'Agriculture ouvrira ses colonnes toutes grandes aux communications, rapports, avis et appels des Syndicats et de leur Office. Ce nom de Syndicat sera réservé, par mesures légales, à son véritable objet.

Et, si la fortune ne nous a pas souri, comme à nos compatriotes anglais, si nous ne sommes pas en mesure d'ériger de monuments, de somptueux palais, comme eux, aussi, de couvrir d'or nos institutions nationales, en promouvant la Coopération, le Syndicat, le Crédit, au sein de nos populations rurales, nous aurons, plus et mieux encore, bâti, sur des assises inébranlables, un sanctuaire grandiose, où se perpétuera le culte de ce Génie sans égal, qui est le Génie français, fait de Foi, d'Espérance et d'Amour, ce Génie, dont "vous vous êtes souvenus", pieusement, dans votre beau cri : "Je crois, j'espère et j'aime" !...

Quant à nous, Messieurs, convient-il de le protester, en finissant !... Vingt années, bientôt, nous aurons acquis droit de cité dans votre fringante métropole, dont les premiers essors font augurer de prochaines, de solides, de pures grandeurs. Et nous n'avons rien plus à cœur, en l'instance, que de nous mettre à votre service, corps et âme, trop heureux de payer, par là, notre tribut de reconnaissance et d'admiration aux vaillants champions de l'Idée française, que vous êtes, sur ce continent, portant haut et ferme notre glorieux drapeau de France, et sa sublime devise : "Honneur, Patrie" !...

Montréal, ce 1er mars 1905.

#### Rapport du Comité de Législation sur les " trusts "

"Attendu que le Conseil de cette Chambre a été saisi d'une demande concernant la formation en association de plusieurs manufacturiers en quincaillerie ;

"Attendu que des contrats ont été soumis à cette Chambre concernant la dite association et son fonctionnement ;

"Attendu que la question a été soulevée de savoir si cette association (*combine*) était formée dans un but illégal et tombait sous l'application de l'article 520 du Code criminel ;

"Attendu qu'après discussion, la question a été soumise à l'aviseur légal ;

"Attendu que l'aviseur légal exprime un doute sérieux quant à savoir si cette association constitue un "trust" défendu par la loi, aux termes de l'article 520 du Code criminel ;

"Attendu que les détailliers en quincaillerie se sentent lésés par la dite association ;

"Il est unanimement résolu de soumettre les contrats produits et la question soumise de notre Chambre à l'Honorable Ministre de l'Intérieur, avec prière de s'enquérir si ces contrats constituent une restriction au commerce (*restraint of trade*) et dans l'affirmative,—faire cesser cette gêne dans la production et l'extension du commerce de quincaillerie en détail.

L. J. LORANGER, avocat,

Rapporteur du Comité.

#### Rapport sur le système scolaire des nouvelles provinces du Nord Ouest

"ATTENDU QUE le Parlement est présentement saisi "d'un projet de loi [Bill No. 69] comportant l'érection des Territoires du Nord-Ouest en provinces de la Confédération, et que la clause 16 du dit projet de loi consacre le principe des écoles séparées dans ces nouvelles provinces ;

"ATTENDU QUE cette clause est sage et juste ;— "qu'elle assure l'exercice de la liberté de conscience, "le maintien des droits égaux, la paix et la concorde "et par suite la prospérité du pays,—qu'elle confirme "l'état de choses existant dans ces nouvelles provinces "comme dans celles de Québec et d'Ontario et qu'elle "n'y fait que refléter fidèlement la pensée de notre "constitution."

"C'EST POURQUOI la Chambre de Commerce du "District de Montréal, inspirée par les meilleurs intérêts de la nation, fait un chaleureux appel à tous "les députés fédéraux pour qu'ils sanctionnent par "leurs votes le principe consacré par la clause 16 du "dit projet de loi."

**BULLETIN**  
DE LA  
**CHAMBRE DE COMMERCE**  
du District de Montréal.

PUBLICATION MENSUELLE.

**COMITE DE REDACTION.**

MM. H. A. A. BRAULT.	PRESIDENT
J. X. PERRAULT.	JOS. CONTANT, PRES. DU COMITE
HON. A. DESJARDINS.	A. V. ROY.
JOS. HAYNES.	SECRETARE.

*Publié par les soins et sous le contrôle du "Comité de Rédaction."*

*La Chambre de Commerce du District de Montréal, ni son Comité de Rédaction ne sont responsables des opinions exprimées par les auteurs des articles publiés dans le "Bulletin."*

*Pour les articles non signés : — Jos. Haynes.*

*Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de Commerce du District de Montréal.*

*N. B.—Les "cotisations" courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est, pour les présentations faites dans le dernier semestre de l'année, auquel cas, la somme à verser sera proportionnelle au temps à couvrir. Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre "Chambre" tant qu'on ne donne pas sa démission par écrit et à la condition qu'on ait soldé les arrérages.*

LE SECRÉTAIRE.

## Éditorial

### Notice nécrologique sur Joseph-Xavier Perrault

par M. H. A. A. BRAULT

(Vignette hors texte)

La nouvelle de la mort de M. Joseph Xavier Perrault a été pour nous tous une bien cruelle surprise mêlée de très profonds regrets.

Nous le savions malade, très malade, les médecins nous affirmaient que le mal dont il souffrait ne pardonne pas et qu'à très brève échéance, c'en serait fait de lui, mais nous entretenions quand même l'espoir que sa vigoureuse constitution triompherait des sinistres prédictions des hommes de l'art.

Pourquoi caressions-nous cet espoir quand lui-même nous préparait à son départ, nous disant avec un calme stoïque que ses jours étaient comptés, qu'ayant connu la terre, il envisageait sereinement l'éternité ?

C'est que nous ne pouvions nous faire à l'idée que celui qui avait été l'un des fondateurs de notre Chambre, qui en avait été le vice-président, celui qui l'avait tant de fois inspirée, pût nous laisser seuls continuer notre chemin.

Il avait en effet bien souvent imprégné notre travail de sa pensée. En toute occasion, sa puissante volonté et son ardente parole avaient secoué la torpeur, défié la mauvaise volonté et fait le bon combat.

Doué d'un grand talent naturel que des études sérieuses n'avaient fait que fortifier, cet homme avait beaucoup voyagé, beaucoup vu et beaucoup retenu. L'incubation d'une idée était prompte chez lui, non moins prompte était sa persuasion chez ceux qu'il voulait convaincre. Non seulement il concevait, mais il organisait ses forces, sachant mettre tout en œuvre pour en avancer la réalisation. Son pouvoir d'assimilation était extrême. Lorsqu'il développait une pensée, — qu'elle se rapportât aux plus grands problèmes de l'économie sociale ou à ceux de la politique ou de la finance, — il savait l'orner, la draper, lui donner un aspect nouveau qui la rendait sienne.

Il a été ce que l'on peut appeler un semeur d'idées.

La discipline, la contrainte, le conventionnel ne l'ont pas toujours guidé. Impose-t-on bien des formules, des méthodes à un créateur ?

S'il ne s'est pas toujours plié à ces exigences, n'a-t-il pas trouvé son excuse dans son courage indomptable et dans les résultats inattendus qu'il a plus d'une fois obtenus ? "Trop vite", lui disait-on parfois, effrayés qu'on était de sa fougue, mais son impatience se révélait alors formidable et son accent convaincu entraînait le tiède ou le réfractaire sans souci de la défaite possible, puisque si souvent il conduisait le combattant à la victoire.

Que l'on examine les idées que M. Perrault a lancées à jet continu au cours de sa vie et l'on sera surpris de constater que dans l'ordre moral comme dans le domaine matériel, nombre d'entre elles ont été acceptées, pendant que beaucoup d'autres présentées prématurément germent et recevront plus tard leur sanction.

Les conceptions de l'éminent John Young, étaient-elles plus puissantes, l'enthousiasme du bon curé Labelle était-il plus patriotique ? Je place M. Perrault au nombre des hommes qui ont dépensé leur vie à aimer leur pays et à crier sans cesse : "EN AVANT." Il était bien un volcan laissant déborder sa lave dévorante par tout le pays.

M. Perrault a-t-il assez aimé sa race ? Certes, c'est là sa gloire. Avidé de triomphe pour les siens, il n'aurait pas voulu les obtenir au prix d'une injustice, tant chez lui l'instinct naturel était honnête ; mais il rêvait beau et grand pour les Canadiens Français. Il voulait pour eux une grosse part du soleil qui luit sur le Canada. Il voulait pour eux une influence que justifie leur droit au sol, que justifie leur intelligence et leur fierté légitime. — et le cœur ému et plein de foi, il s'adressait aux pouvoirs publics, que dis-je, à tout venant, pour demander des maîtres, des écoles, qui répandraient au milieu des uns, la culture intellectuelle et chez les autres, l'instruction pratique qui permettrait à tous de lutter avantageusement avec nos compatriotes d'origine étrangère.

Son enthousiasme était sincère quand il parlait de ceux qui ont fait le Canada. Les éloges, il ne les ménageait pas à ceux qui partageaient ses vues comme à ceux qui n'y croyaient pas. Mais le compliment, le plus gros compliment, jamais il ne manquait de l'accrocher en faveur de celui de sa race qui avait contribué au bonheur du pays et qui avait fait prévaloir nos droits. Cette largeur de vues lui permettait d'approcher les différents groupes, de les initier à ses moyens d'action et de leur faire épouser sa religion sur les mouvements qu'il croyait propres à développer chez nous le sentiment national et la valeur de nos forces.

Brusque d'allures, il a pu quelquefois mécontenter même les adhérents qu'il enrôlait pour l'exécution de ses très nombreux projets. Mais comment tenir rancune à l'homme dont la mission était de servir le peuple et les siens bon gré, mal gré ? Aussi, jamais n'entretint-on contre lui que la mauvaise humeur du très petit quart d'heure, et était-on heureux de dire : "Il a pensé bien faire". Ces simples mots ne peignent-ils pas mieux que je ne le saurais faire la pureté des motifs du défunt et l'estime en laquelle il était tenu.

J'ai raison de dire que l'ami dont nous déplorons la perte était une puissance individualité, un type à part.

Le biographe ne pourra négliger cette figure qui occupe une place si considérable dans notre monde.

Il a beaucoup travaillé, — il se repose maintenant, — et si sa voix pouvait se faire entendre, ce serait pour nous redire à nous, ses amis : "AIMEZ BIEN VOTRE PAYS".

## Actes de la Chambre

Résumé des procès-verbaux des séances de la  
Chambre et du Conseil.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE. SÉANCE DU  
MERCREDI, 15 MARS 1905.

Présidence de M. H. A. A. Brault, président.

Étaient présents :

MM. C. H. Catelli, 1er V.-P.,	G. Boivin,
J. J. Duffy,	J. de Siéyès,
Comte des Etangs,	Arthur Côté,
Eug. Bourdon,	G. Destroismaisons,
F. Bourbonnière,	L. A. Jacques,
S. Lachance,	J. O. Labrecque,
H. Laporte,	J. B. A. Lanctôt,
L. E. Geoffrion,	D. Masson,
C. Mariotti,	Wilfrid Marsan,
D. Parizeau,	I. Préfontaine,
J. R. Savignac,	DeBlois Thibaudeau

et le Secrétaire.

Lecture est donnée des procès-verbaux des séances [générale et du Conseil] qui sont reconnus conformes et qui seront signés en temps opportun.

Il est ensuite procédé au dépouillement du courrier qui comporte une communication de l'Hon. Ministre de la Marine et des Pêcheries dans laquelle M. le Ministre annonce l'envoi d'un exemplaire ou copie du rapport de M. l'Ingénieur expert nommé pour s'enquérir et formuler une opinion sur la valeur des projets des hangars permanents soumis à l'approbation du gouvernement.

Le journal "La Presse" écrit à la Chambre pour signaler à son attention un article intitulé : "Cinquante ans après" où est relaté un incident historique, la visite [1855] sous le second Empire, de la corvette française "La Capricieuse" détachée de l'escadre française de l'Atlantique,—venue au Canada avec la mission de renouer des relations commerciales interrompues depuis plus d'un siècle et demi. Cet article rattache l'incident rappelé par l'article précité à l'adjudication le gouvernement du Canada vient d'accorder à la Cie Allan pour un service direct entre notre pays et la France: événement qui serait, dans la pensée de l'auteur de l'article, le complément ou la conséquence du premier.

Dans l'esprit de l'auteur de l'article, le moment serait venu de mettre à exécution le projet longtemps préconisé par notre Chambre d'envoyer en France, une délégation de négociants et d'hommes d'affaires dont la mission serait d'étudier, sur place, les marchés français et d'aviser aux meilleurs moyens à prendre pour créer un courant de produits canadiens sur France.

A la suite de la lecture de cette lettre et après avoir pris connaissance de l'article, il est décidé d'en accuser réception.

L'ordre du jour appelle ensuite l'article, Rapport du comité spécial des "Hangars permanents", qui a fait l'objet de la convocation de l'assemblée générale spéciale.

Le rapport du comité, modifié suivant le désir du Conseil est lu. A la suite de cette lecture, son adoption est réclamée par M. Damase Masson, président du comité.

Le président fait observer, du fauteuil, que depuis l'amendement de ce rapport par le comité, la Chambre, ainsi qu'il a été noté plus haut, a reçu le rapport de l'ingénieur-expert. Il croit qu'il serait peut-être désirable d'en communiquer, au préalable, la teneur à l'assemblée. Ce qui est agréé par la Chambre. Le Secrétaire est alors invité à donner lecture de ce document.

A l'issue de cette lecture, le président fait observer de nouveau que le rapport du comité recommande exclusivement les hangars à un seul étage, tandis que l'ingénieur-expert opine pour des hangars à un ou à deux étages suivant les besoins de l'accommodation, c'est à dire que l'ingénieur-expert croit qu'il ne peut y avoir de loi fixe à cet égard. Il prend fait de l'occasion pour signaler à l'assemblée la présence de deux commissaires du port :—M. le Maire Laporte, représentant la ville sur la Commission et M. Geoffrion, représentant également la Chambre sur ce même bureau. Il invite ces messieurs à vouloir bien jeter quelque lumière sur cette question qui semble devenir des plus complexes,—renseignements qui ne manqueront pas d'être écoutés avec le plus grand intérêt et dont la Chambre, ainsi que le comité spécial ne manqueront pas de tirer parti.

M. Geoffrion désire savoir s'il est question dans le rapport de l'ingénieur expert, le coût des docks à un seul étage, ou encore, si le comité spécial en a quelque idée ? Il désire savoir également si le comité est au fait de ce que coûteraient les hangars à deux étages ? Il croit que cette question est des plus pertinentes, attendu qu'il est de première importance, pour faire un choix judicieux de ces projets, d'être à peu près fixé sur la dépense que chacun de ces projets entraîne. Le rapport de l'ingénieur-expert contient à ce sujet, un renseignement que le comité spécial ferait bien de méditer.

M. Geoffrion fait remarquer en outre que l'ingénieur expert, dans son rapport, n'insiste pas suffisamment à son gré, sur le fait que le plan d'ensemble du port de Montréal comporte l'intervalle compris entre l'embouchure du canal Lachine et même un peu en amont de ce point, jusqu'à la hauteur de la Longue Pointe et qu'il n'est pas rationnel, étant donnée la diversité des exigences des différentes parties du port, de les doter d'un système uniforme de docks. En cela,

il donne raison du moins, pour une certaine partie du port, aux conclusions de l'ingénieur-expert lorsqu'il reconnaît que ces hangars doivent être établis à la complète convenance des compagnies qui les occuperont. Comme conséquence, il est impérieux pour la Commission de consulter d'abord la "Shipping Federation" puis elle devra s'efforcer de se rendre, dans la mesure du possible, aux exigences des différents services qu'elle représente.

Interrogé par M. D. Masson sur la composition de la "Shipping federation" M. L. E. Geoffrion déclare ignorer complètement, la nature des éléments qui la composent.

Pour toutes ces raisons, étant donnée l'importance et la complexité du problème, il croit qu'il y a lieu de référer à nouveau le rapport qui est sur la table au comité spécial des "Hangars permanents" qui l'a préparé, afin de lui permettre de prendre une connaissance plus intime des raisons invoquées par l'ingénieur-expert et consignées dans son rapport.

M. de Siéyès attire l'attention de la Chambre sur un allégué de l'ingénieur Saint-George, consigné au rapport de l'ingénieur expert, allant à dire que "les hangars à un seul étage coûteraient aussi cher que les hangars à deux étages". Il demande à Messieurs les commissaires présents, si cet avancé est exact ?

M. Geoffrion se déclare, à défaut d'informations officielles, dans l'impossibilité de répondre à cette question d'une manière précise, bien qu'il ait été informé que le coût d'hangars à un ou à deux étages se rait à peu près le même.

M. le Maire est ensuite invité par le président, à vouloir bien formuler une opinion sur la même question.

M. le Maire déclare abonder dans ce que son collègue, M. Geoffrion vient d'énoncer et se borne, en sa qualité de représentant de la ville à la question de l'empiètement éventuel de la Commission sur la rue des Commissaires. Il déclare qu'il s'est toujours élevé contre l'affectation même partielle, de la rue des Commissaires, propriété de la ville, par la Commission, soit pour y installer des rampes d'accès au plancher du 1er étage des hangars, soit pour d'autres fins et il profite de la circonstance pour déclarer, une fois de plus, qu'il ne cessera de s'opposer de toutes ses forces à ces empiètements qui peuvent surgir d'un instant à l'autre, puisque l'ingénieur expert reconnaît dans son rapport, que les PASSERELLES et les RAMPES font partie intégrante d'un des projets de l'ingénieur de la Commission. Il a l'espoir qu'on ne manquera pas d'imaginer un moyen d'atteindre le 1er plancher des hangars, sans avoir besoin pour cela de recourir à cette disgracieuse et illogique solution. Il est également d'opinion qu'en présence du document de l'ingénieur-expert qui jette un jour nouveau sur certains aspects de cette question, il y a lieu de référer à nouveau le rapport qui fait l'objet de cette discussion au comité spécial qui l'a préparé.

Pour clore le débat, M. C. H. Catelli se lève pour proposer que le rapport soit référé de nouveau au comité spécial.

A l'appui de ce désir, le Président exprime la pensée qu'en présence de l'intention de M. Catelli, que le rapport sur les hangars permanents soit encore une fois renvoyé au comité, il soumet que les séances de ce comité sont à peine suivies par un nombre suffisant de membres pour composer le quorum,—que l'introduction de nouveaux membres dans le comité, en le rendant plus nombreux, pourra peut-être produire des conclusions dont l'effet sera de satisfaire la Chambre plus qu'elle ne l'est aujourd'hui ; les rapports successifs du comité préconisant uniquement la construction des hangars à un seul étage, et que le nouvel élément de discussion fourni par l'étude de M. Greene, l'ingénieur-expert, pourra peut-être apporter un changement de vues au sein du comité.

Ce qui est finalement agréé ainsi que la proposition de M. Catelli.

Le président fait alors la suggestion que les noms de MM. Laporte, Geoffrion et De Siéyès soient ajoutés à ce comité.—Ce qui est finalement agréé ainsi que la proposition de M. Catelli.

Comme l'heure était déjà très avancée, il est décidé à la demande de M. le Comte des Etangs, que la conférence qu'il devait faire le jour même, soit reportée à la prochaine assemblée générale.

Le président attire ensuite, du fauteuil, l'attention de la Chambre sur l'incident administratif qui vient d'avoir lieu au Parlement d'Ottawa au sujet de certaines clauses de l'Acte qui érige en provinces, d'anciens territoires du Nord-Ouest au Canada. Il veut parler de la clause 16 du dit projet qui consacre le principe des écoles séparées. Il croit qu'il est opportun pour la Chambre d'affirmer par un document, sa manière de voir sur cette grave question. Il a préparé à cet effet, une résolution dont le texte est publié à la page 16 de ce numéro du Bulletin et dont il suggère l'adoption par la Chambre.

Cette résolution, sur proposition de M. D. Parizeau, appuyé par M. J. R. Savignac, est adoptée.

Le président attire ensuite l'attention de la Chambre sur le rapport du comité de "Législation" et plus particulièrement sur la publicité qu'il y a lieu de donner à certains documents d'ordre civil, tels que :—enrégistrement des contrats de mariage, des procurations en général et de leur révocation, etc...

Le Secrétaire est alors invité à donner lecture du rapport qui est adopté à l'unanimité et dont le texte a été publié au Bulletin du 1er Avril dernier.

Le Secrétaire reçoit instructions d'en faire parvenir des copies à qui de droit.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, LE MERCREDI, 29 MARS 1905.

Présidence de M. H. A. A. Brault, président.

Etaient présents :

MM. C. H. Catelli, 1er V.-P.,	U. Garand, 2e V.-P.,
G. Boivin,	J. J. Duffy,
J. de Siéyès,	Pierre Gravel,
J. O. Labrecque,	J. R. Savignac,
I. Préfontaine	et le Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 22 courant est lu et adopté sans corrections.

Il est procédé ensuite au dépouillement du courrier qui comporte :

Un accusé de réception par l'Hon. Premier Ministre d'une copie de la résolution adoptée par notre Chambre au sujet d'une loi de faillite uniforme pour tout le pays.

Lecture est ensuite donnée d'une opinion rédigée, à la demande du comité de Législation, par M. L. J. Loranger, avocat, sur la légalité des opérations d'un groupe d'industriels canadiens, qui fabriquent un certain nombre de produits employés par les constructeurs,—produits, qui se rattachent aux spécialités du commerce des marchands-quincailliers.

On se rappellera que cette question a été amenée devant le Conseil par M. A. A. Wilson, membre de cette Chambre.

M. Loranger, présent à la séance, est invité par le Président, à fournir quelques éclaircissements, notamment sur l'interprétation qu'il convient de donner à l'art. 520 du Code criminel.

M. Loranger croit qu'il y a lieu d'attirer simplement l'attention du Ministre de l'Intérieur sur le fonctionnement de ce "trust", attendu que, d'après l'article du Code, il faudrait d'abord établir que ce groupe a été constitué dans un but frauduleux,—caractère qu'il est parfois difficile d'établir.

M. le président croit qu'en effet il devrait être préparé, pour être adressé à l'Hon. Ministre de l'Intérieur—un mémoire, dans les grandes lignes que vient de suggérer M. Loranger.

M. A. A. Wilson, invité par le président, à donner son opinion, se lève pour fournir quelques exemples additionnels montrant le préjudice causé au commerce de gros par le fonctionnement de cette combinaison,—se range à l'opinion de M. Loranger.

M. P. Gravel ne partage pas entièrement la manière de voir de M. Wilson et se déclare satisfait des procédés employés, lesquels selon lui, au lieu de nuire au commerce, viendraient à son secours.

Un débat s'engage au cours duquel M. G. Boivin, en sa qualité d'ancien fabricant, fournit quelques explications sur l'escompte qui a toujours été accordé aux marchands de gros et auquel ils ont droit.

Pour conclure, il est proposé par M. Garand, appuyé par M. Catelli et agréé par le Conseil, qu'un mémoire, contenant un exposé de faits aussi complet que possible, se rapportant à la question, sera préparé et adressé à l'Hon. Ministre de l'Intérieur.

A l'article "Proposition de nouveaux membres" M. H. Godin, Gérant général du journal "La Presse", présenté par M. Alex. Prud'homme est agréé par le Conseil et son admission est recommandée pour la prochaine assemblée générale.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE, LE MERCREDI,  
5 AVRIL 1905.

Présidence de M. C. H. Catelli, 1er Vice-Président, en l'absence du Président.

Etaient présents : —

MM. G. Boivin,	J. J. Duffy,
J. de Siéyès,	E. Blanchard, M. P. P.
Comte des Etangs,	L. J. Loranger,
S. Lachance,	J. O. Labrecque,
J. S. Loyer,	D. Masson,
I. Préfontaine,	S. Robitaille,
J. R. Savignac,	J. B. A. Lanctôt,
W. C. Palmer,	et le Secrétaire.

La séance est ouverte à 3.30 heures.

Les procès-verbaux des assemblées générales des 1er et 15 mars derniers sont adoptés,—le dernier, après corrections.

Le Secrétaire procède ensuite au dépouillement du courrier qui comporte une communication du Régistrateur de la Nouvelle Zélande qui annonce à la Chambre l'envoi du *Bill* sur l'assurance par l'Etat contre les incendies,—lequel est en vigueur dans ce pays. On se rappellera que ce document a été demandé à la Nouvelle Zélande à l'époque où les "Underwriters" de Montréal ont décidé de majorer les taux d'assurance dans le quartier des affaires et cela, au grand préjudice du commerce de Montréal en particulier, que sa situation géographique et économique force de porter des stocks considérables. Le Secrétaire a remercié le Régistrateur de la Nouvelle Zélande pour cet envoi qui sera utile à notre Chambre.

Les Hon. Ministres du Commerce et des Douanes accusent réception de la résolution adoptée par notre Chambre au sujet du traité franco-canadien.

A l'article : "Rapports de comités", lecture est donnée d'un rapport préparé sur le "trust" des quincailliers par M. l'aviseur légal de la Chambre, M. L. J. Loranger, à la demande des comités conjoints de Législation et des "Industries manufacturières". Ce rapport, qui conclut à prier l'Hon. Ministre de l'Intérieur de vouloir bien accorder à cette question sa bienveillante attention, est adopté et instructions sont données au Secrétaire d'en faire parvenir des copies à qui de droit, dont le texte est publié à la page 16 de ce numéro du Bulletin.

La Chambre exprime l'espoir que l'Honorable Ministre apportera à la solution de cette question le même intérêt qu'il a donné à la question du tabac, et acquerra ainsi un nouveau titre à la reconnaissance de ceux qui dépendent leur temps et leur énergie pour promouvoir les intérêts de l'industrie en général et de leur négoce en particulier."

A l'article "Matières nouvelles" M. Etienne Blanchard, député au Parlement de Québec et membre de cette Chambre, dépose sur la table quelques mémoires rédigés lors de la 23ème convention annuelle de la Société d'Industrie Laitière de la Province de Québec, et dont l'objet est d'obtenir une classification rationnelle et équitable des beurres et des fromages canadiens. Il compte personnellement sur l'appui bienveillant de la Chambre pour en arriver à une solution prompte et complète de cette très importante question dont l'effet a été de causer un très grand préjudice à ces deux industries dans la Province de Québec.

Le Secrétaire est invité à donner lecture de ces documents.

A l'issue de cette lecture, M. I. Préfontaine se lève pour rappeler que cette Chambre s'est occupée activement de cette question dont elle a reconnu depuis très longtemps l'extrême importance. Il signale également que le comité d'Agriculture de cette Chambre a été saisi, l'automne dernier, à la suggestion de M. J. X. Perrault—du projet de la création à Montréal d'une "Halle" des Beurres et Fromages et qu'il a été distribué à cet effet, au-delà de 700 circulaires par les soins de la Chambre dans les comtés de la région de Montréal, auxquelles elle n'a reçu qu'un très petit nombre de réponses. Voilà, dit-il de la part des industriels, et en présence d'un mal aussi grand, une apathie bien regrettable.—La Chambre n'en continuera pas moins à accorder la plus large bienveillance à la demande que lui fait actuellement la Société d'Industrie laitière.

Il suggère donc que cette question soit référée au comité d'Agriculture auquel elle revient de droit.

Le président présente ensuite à l'auditoire, M. le Comte des Etangs qui a bien voulu s'imposer la tâche de préparer un travail sur l'histoire, le mécanisme et les avantages présentés par les "crédits agricoles" (Le texte de cette conférence est publiée au présent numéro du Bulletin p. 13.)

Ce travail d'une incontestable valeur, tant au point de vue technique, qu'au point de vue littéraire est chaleureusement applaudi.

M. I. Préfontaine se lève alors et propose que des remerciements soient adressés, séance tenante, à M. le conféréntaire pour l'exposition lucide en même temps qu'élégante qu'il vient de faire de ce système de crédit qui est appelé à rendre les plus grands services à la population rurale ainsi qu'à la petite industrie agricole. Il suggère également que l'étude de cet important projet soit confiée à un comité permanent de la Chambre,—celui des finances, par exemple, qui semble tout indiqué.

M. G. Boivin se lève pour appuyer cette suggestion qui est agréée.

M. le Comte des Etangs, prenant l'engagement de se tenir à la disposition du comité pour lui fournir tous les renseignements supplémentaires nécessaires.

La Chambre passe enfin au dernier article de l'ordre du jour : "Admission de nouveaux membres".

M. H. Godin, gérant général de "La Presse", déjà agréé par le Conseil, est admis membre de cette Chambre.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Assemblée générale spéciale, convoquée d'urgence, le samedi, 8 avril 1905, à l'occasion du décès de Monsieur J. X. Perrault, membre-fondateur de cette Chambre.

La séance est ouverte à midi précis sous la présidence de M. C. H. Catelli, 1er Vice-Président, en l'absence du Président, retenu chez lui.

Étaient présents :

MM. U. Garand, 2e V.-P.,	L. J. A. Surveyer, Trés.,
G. Boivin,	Jos. Contant,
F. Bourbonnière,	P. A. Côté,
Aug. Comte,	Hon. Alph. Desjardins,
Jacques Grenier,	Geo. Gonthier,

J. L. Coutlée,	P. Caron,
J. D. Bergeron,	J. B. A. Lanctôt,
L. E. Geoffrion,	L. J. Loranger,
D. Masson,	J. R. Savignac,
Rod. Tourville,	DeBlois Thibaudau,
D. Parizeau,	A. P. Simar

et le Secrétaire.

Le président, en déplorant la nécessité dans laquelle il se trouve d'avoir à convoquer la Chambre, ouvre la séance en ces termes :

"Messieurs,

"Il m'incombe aujourd'hui le pénible devoir de vous annoncer que cette Chambre vient de faire une perte irréparable, dans la personne de M. J. X. Perrault. Ce douloureux événement qui met la Chambre en deuil nous a pris par surprise.

"Nous savions que notre fondateur et ancien directeur était gravement malade. Mais nous espérions toujours : vains espoirs. Je n'ai pas besoin de dire quelle estime les membres de cette Chambre avaient pour cet illustre patriote, cet aimable citoyen. Votre présence ici, en si grand nombre, est une preuve qu'il nous était cher à tous.

"Je ne vous énumérerai pas ses qualités, elles étaient nombreuses, et notre Chambre a souvent admiré son amour paternel, son dévouement et son désintéressement.

"Je regrette que Monsieur notre Président soit retenu chez lui par une indisposition qui, j'espère, ne sera pas grave ; il aurait voulu être présent, pour vous faire part de ses regrets.

"Je demanderai à M. le secrétaire de vouloir bien lire une communication qu'il adresse aux membres de la Chambre".

Lecture est ensuite donnée d'une lettre du Président dans laquelle il exprime ses regrets de ne pouvoir présider cette assemblée, et dans laquelle il fait l'éloge du regretté défunt et dont voici le texte :

A messieurs les membres de la Chambre de Commerce du district de Montréal.

Messieurs et chers collègues,

Empêché par la maladie, d'être présent à l'assemblée de notre Chambre convoquée pour exprimer les profonds regrets que nous cause le décès de M. J. X. Perrault, j'épouse d'esprit et de cœur vos manifestations sympathiques et l'expression de tous vos sentiments sont les miens.

Sa place était grande au milieu de nous. Son talent, son travail énergique et désintéressé la lui assuraient.

M. Perrault fut l'un des membres fondateurs de notre Chambre. Sa confiance intime était que cette entreprise traversée par tant d'obstacles, devait devenir un instrument de bien. Il suivait d'un œil jaloux ses progrès de chaque jour et chacun de ses succès l'enorgueillissait et, quand tout espoir lui fut enlevé de revenir à la santé, il sourit, car il savait que l'avenir de cette œuvre chère à son cœur était assuré.

J'ai visité M. Perrault dès que le mal l'obligea de garder la maison. Déjà ses souffrances étaient grandes, mais il les faisait taire pour me marquer l'intérêt qu'il pre-

naît aux travaux de notre Chambre, pour me glisser un mot aimable à l'endroit de ses membres et escompter l'apport de l'effort de chacun.

Non seulement M. Perrault aimait notre Chambre et son atmosphère, mais les services qu'il lui rendit furent excessivement précieux. Aucun dévouement à servir notre Chambre ne fut comparable au sien et aucun mobile égoïste ne vint ternir la pureté de ce dévouement.

Cependant son travail était-il limité à la sphère de notre Chambre? Non pas. Ce champ d'action ne suffisait pas à son activité. Le nom de M. Perrault a été intimement lié à tous nos mouvements politiques et nationaux. Sa connaissance de la politique, son intuition de nos besoins nationaux lui créaient le droit,—que personne ne lui contesta,—d'intervenir dans toutes ces hautes questions. Le peuple estimait M. Perrault, le grand public appréciait M. Perrault, car le premier écoutait le cœur qui débordait,—car le second savait faire son profit des raisonnements qu'il émettait.

Lorsque les médecins se déclarèrent impuissants à enrayer le mal, il se fit un grand calme chez cet homme au brûlant cerveau. Son stoïcisme chrétien devint étonnant. Il sut refouler ce besoin que ressent l'être humain de quémander quelques années de répit. La terre lui apparut une demeure transitoire. Il caressa des visions que l'homme de bien entretient, qui lui montraient le Dieu Miséricordieux, heureux de l'attirer à lui, car il rapportait doublés et triplés, les dons reçus du Maître.

Nous qui vivions de sa vie, qui connaissions les ressorts qui l'animaient, nous ne saurions trop vivement manifester l'accablement que nous cause le grand départ de notre ami et nous devons prier sa famille de nous permettre de prendre part à son deuil.

Chers collègues, je me permets de m'en rapporter à vous pour tous ces pieux soins.

Cordialement à vous, d'esprit et de cœur.

H. A. A. BRAULT,

Cette lettre est suivie d'une notice nécrologique dans laquelle le Président esquisse à grands traits la vie, le tempérament et les œuvres très nombreuses de philanthropie et d'utilité publique de M. J. X. Perrault.

Ce travail est vivement apprécié par l'auditoire qui l'a écouté avec le plus grand recueillement et qui a souligné certains passages de son évidente approbation.

Le texte de la notice nécrologique est publié "in extenso" à la page 17 du présent numéro du Bulletin.

M. le président de la séance ayant ensuite demandé aux membres présents d'exprimer leur pensée sur le sujet, M. Jos. Contant déclare qu'il n'a rien à ajouter à l'appréciation élogieuse et bien méritée que vient d'attribuer au regretté défunt le Président de la Chambre, il croit devoir ajouter cependant, qu'il est à sa connaissance personnelle que si la Chambre de Commerce existe et si elle a pris l'importance et l'influence qu'elle possède aujourd'hui, elle le doit au dévouement et à l'activité inlassables de M. J. X. Perrault qui en est véritablement le fondateur.

Il est alors proposé et agréé à l'unanimité, qu'une ré-

solution de condoléances sera adressée à la famille du regretté défunt. En voici le texte :

"Que la Chambre de Commerce a appris avec une vive douleur la nouvelle du décès de Monsieur J. X. Perrault ;

"Qu'elle rappelle que Monsieur J. X. Perrault a été le fondateur de cette Chambre et l'un de ses sociétaires les plus actifs et les plus dévoués. L'intérêt qu'il lui a porté s'est continué jusqu'à ses derniers moments. Son seul regret fut de mourir avant que la Chambre n'eût conclu les négociations qui doivent la doter d'un immeuble depuis longtemps désiré—démarches qui ont été entreprises sur son initiative ;

"Que la Chambre éprouve par sa disparition une perte qu'il lui sera difficile de combler ;

"Que son zèle s'étendait à toutes les questions d'intérêt national et s'inspirait à un patriotisme aussi éclairé que désintéressé. Préoccupé de l'avancement de sa nationalité, il se mettait à même, par des études constantes, par une activité que rien ne rebutait, de donner un nouvel essor à l'instruction sous toutes ses formes, technique agricole et commerciale ;

"Que les études faites par la Chambre, l'organisation des cours publics et en général tout ce qui était de nature à éveiller dans le peuple l'idée de s'élever au niveau des autres nationalités et même de les dépasser, lui reviennent de droit ;

"QU'IL SOIT RÉSOLU :—Que cette résolution soit consignée dans les archives de cette Chambre et que des copies en soient adressées à la famille du regretté défunt ;

"QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU :—Que MM. les Membres de cette Chambre assistent en corps, aux funérailles."

Ajournement.

SÉANCE DU CONSEIL, LE MERCREDI, 12 AVRIL 1905.

Présidence de M. Ubalde Garand, 2ème Vice Président, en l'absence du Président.

MM. G. Boivin,	J. de Siéyès,
S. D. Joubert,	J. O. Labrecque,
J. B. A. Lanctôt,	D. Masson,
I. Préfontaine,	J. R. Savignac,
et le Secrétaire.	

La séance est ouverte à 3.30 heures.

Le procès-verbal de la Séance du Conseil du 29 mars est adopté sans corrections et le Secrétaire fait le dépeuplement du courrier qui comporte :—

Une communication, ainsi qu'une circulaire-programme du congrès international économique qui sera tenu à Mons (Belgique) en septembre prochain,—documents qui sont adressés à la Chambre par M. le Consul général de Belgique.

Le Conseil décide de référer ces documents, pour étude et rapport au comité des "Expositions et Musées". M. le Consul Général de Belgique sera informé de l'action de cette Chambre.

L'Hon. Trésorier de la Province écrit à la Chambre pour lui annoncer l'envoi d'un certain nombre de Bills actuellement devant la législature provinciale et qui ont trait, soit à des entreprises d'assurances, soit encore à des institutions de crédit, etc..... L'Hon. correspondant déclare dans sa lettre "qu'il serait gran-

“dément obligé à la Chambre si elle voulait s'intéresser à faire une étude de ces Bills et à lui adresser toutes telles recommandations qu'elle jugera à propos dans l'intérêt du public.”

Cette communication, ainsi que les Bills qui en font partie, sont référés, pour étude et rapport, au comité de Législation.

La Chambre a reçu un exemplaire de la dernière carte du Canada publiée en 1905 et qui contient la délimitation des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta. La première province a une population supputée de 250,000 âmes et une étendue total de 256,700 milles carrés. Elle comprend une parcelle des territoires Arthabaska, Saskatchewan et Assiniboia — La seconde (L'Alberta) a une population de 250,000 âmes environ et une étendue de 253,500 milles carrés. Elle comprend des parcelles des territoires d'Arthabaska, Saskatchewan, Assiniboia et la totalité de l'ancienne Alberta. A l'ancienne province du Manitoba échoit une parcelle de l'ancien territoire de la Saskatchewan et de l'Arthabaska.

L'ordre du jour appelle ensuite l'article : “Matières nouvelles.”

La parole est à M. S. D. Joubert de la maison H. Lamontagne & Cie. qui attire l'attention du Conseil sur un fait qui n'est pas généralement connu et qui a trait au tarif exagéré, à son sens—qui frappe des spécialités qui ne sont pas fabriquées dans le pays et qui ne peuvent l'être de très longtemps à cause du marché relativement limité que présente aujourd'hui le Canada.

Il s'agit des “armatures métalliques,” que l'industrie de la gainerie qui comprend également plusieurs industries connexes, comme par exemple : la fabrication des malles, sacs de voyage, sacoches, porte-monnaies, etc.....utilisées pour consolider les articles exécutés en cuir, etc..... Sans avoir été officiellement désigné par les fabricants de cette spécialité, à Montréal. M. Joubert a été invité à attirer officieusement l'attention de la Chambre sur cette question. Le principe invoqué par ce groupe pour demander, sinon que ces objets soient mis carrément sur la “free list” à titre de matières premières, du moins, qu'ils ne soient frappés de d'un droit nominal,—est que, à l'heure présente, il ne peut pas être question d'installer au Canada des fabriques de ces spécialités, attendu qu'à l'heure actuelle, aux Etats Unis même, quatre fabriques seulement suffisent pour alimenter non seulement l'industrie américaine, mais aussi l'industrie canadienne, et, notons qu'il est reconnu que l'installation d'une industrie de ce genre réclame un outillage complexe et des capitaux considérables. Par suite, il ne peut pas être question pour le gouvernement de protéger par un tarif élevé une industrie qui n'a pas de chances de s'implanter dans le pays. D'où le motif de la demande.

M. Joubert déclare, enfin, qu'il était venu à cette assemblée seulement dans l'intention d'attaquer la question, mais qu'à la prochaine séance, il déposera sur le bureau de la Chambre tous les documents nécessaires à son étude qui, sur leur production, sera référée au comité de “L'Industrie manufacturière.”

Avant de lever la séance, M. Garand remercie les Membres de la Chambre pour l'empressement qu'ils

ont mis à se rendre en aussi grand nombre aux obsèques du fondateur de la Chambre, M. J. X. Perrault, qui méritait à si juste titre ce dernier hommage de reconnaissance de la part de la Chambre.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### Relevé de la valeur des Importations pour la Consommation et des Exportations françaises

Du 1er janvier au 31 mars 1904.

ARTICLES.	IMPORTATIONS			
	(1) 3 mois 1905.	(1) 3 mois 1904.	(1) Augmenta- tion en 1905.	(1) Diminu- tion en 1905.
Objets d'alimentation ..	\$ 37,683,600	\$ 42,577,460	.....	\$ 5,493,860
Matières nécessaires à l'industrie .....	159,886,200	158,783,600	\$ 1,102,600	.....
Objets fabriqués .....	41,968,000	41,595,200	372,800	.....
Total des importations ..	\$239,537,800	\$242,956,260	\$ 3,418,460	\$ 5,493,860
Diminution globale des importations .....				\$ 1,018,400
	EXPORTATIONS			
Objets d'alimentation ..	\$27,065,400	\$28,767,400	.....	\$ 1,672,000
Matières nécessaires à l'industrie .....	57,372,400	61,696,800	.....	4,294,400
Objets fabriqués .....	112,347,200	110,398,200	1,949,000	.....
Colis postaux .....	17,023,600	15,280,600	1,743,000	.....
Total des exportations ..	\$213,808,600	\$216,143,000	\$ 2,334,400	\$ 5,966,400
Augmentation globale des exportations .....			\$ 2,334,400	
Diminution globale des importations et ex- portations .....				\$ 6,292,800

(1) Les chiffres ci-dessus ont lieu d'être diminués de 3% en raison de l'écart moyen du change en faveur de la monnaie canadienne.

ANATOLE POINDRON

*Ag. Commercial du Canada en France.*

## PETIT COURRIER

### Appareils frigorifiques

Douane, Ingénieurs Constructeurs, d'appareils frigorifiques, grand et petit formats, 23 Avenue Parmentier, Paris. Cette maison était représentée à l'Exposition de St Louis.

\* \*

F. Grimault, Le Soufaché & Félix, 66 Quai de Jemmapes, Paris.

\* \* \*

E. Levy, Ingénieur, successeur de E. Carré, 61 bis Boulevard Saint Germain.

On pourra s'adresser, pour plus amples détails concernant ces ouvertures d'affaires, au bureau de la Chambre, No. 83 rue St Jacques.

### OFFRES D'AGENCE

#### Requêtes de la Chambre de Commerce française de Montréal.

#### TISSUS ET NOUVEAUTÉS.

Une importante maison de soieries de Lyon, recherche un agent pour la représenter au Dominion.

Une fabrique de velours de laine et de coton d'Amiens, désire un agent bien introduit sur le

## Marché Canadien.

Une fabrique de tulles et dentelles de Lyon, demande un représentant pour Montréal et les grands centres du Canada.

Un fabricant de broderies et dentelles d'Angers, désire un représentant pour le Canada.

**ALIMENTATION.**

Une maison de Nice, désire un agent sérieux pour la vente de ses huiles d'olives au Canada.

**VINS ET SPIRITUEUX.**

Une maison de Bordeaux demande un représentant bien placé pour la vente au Canada de ses vins fins et spiritueux.

On désire introduire au Canada, une marque de liqueur bien connue, on recherche à cet effet un bon agent.

Une maison d'armes de St-Etienne, recherche un bon agent pour le Canada.

Une fabrique de serrurerie du Nord de la France recherche un agent compétent pour le Canada.

Une fabrique de bronzes d'éclairage de Lyon, demande un bon représentant pour Montréal et les grands centres.

Une maison de Paris, bien connue, faisant les installations d'hôpital et sanitaires, recherche un agent compétent pour le Canada.

Une maison française de tissus métalliques désire un bon agent pour leur importation au Canada.

Une maison Parisienne de Matières premières pour Chapellerie et colle, demande un agent sérieux pour le Canada.

Une maison française de vernis, demande un agent bien introduit au Canada.

Une fabrique d'essences de Marseille, demande un représentant pour la vente de ses produits au Dominion.

Une forte maison de Paris, fabricant les baguettes dorées et artistiques pour encadrements de luxe, demande un bon agent au Canada.

## BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Bureau Principal, No 9, Place d'Armes, Montréal

Capital payé - \$823,000

**Bureau d'Administration**

Monsieur G. N. DUCHARME	Capitaliste de Montréal	Président
Monsieur G. (B. BURLAND,	Industriel de Montréal.	Vice-Président
L'HON. LS. BEAUBIEN,	Ex-Ministre de l'Agriculture	Directeur
Monsieur H. LAPORTE,	de l'épicerie en gros Laporte, Martin & Cie.	Directeur
Monsieur S. CARSLY	Propriétaire de la maison "Carsley Montréal	Directeur
Monsieur TANCREDE BIENVENU		Gérant-Général
Monsieur ERNEST BRUNEL,		Assistant-Gérant
Monsieur A. S. HAMELIN		Auditeur

**Succursales**

MONTRÉAL : 316, rue Rachel, coin de la rue St-Hubert ; 271 rue Roy, S. Louis de France ; 1138 rue Ontario, coin de la rue Panet ; Abattoirs de l'Est, rue Frontenac.  
Berthierville, P.Q. ; D'Israël, P.Q. ; St-Anselme, P.Q. ; Terrebonne, P.Q. ; St-Guillaume d'Upton, P.Q. ; Pierreville, P.Q. ; Valleyfield, P.Q. ; Ste-Scholastique, P.Q. ; Hull, P.Q. Cédar, Hull, P. Q.

**Bureau des Commissaires-Censeurs**

SIR ALEXANDRE LACOSTE,	Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi	Président
Docteur E. PERSILLIER LACHAPELLE,		Vice-Président
L'Honorable ALF. A. THIBAUDEAU,	Sénateur, de la maison Thibaudeau Frères, Montréal.	
L'Honorable LOMER GOUIN,	Ministre des Travaux Publics de la Province de Québec.	
Docteur A. A. BERNARD		
L'Honorable JEAN GIROUARD,	Conseiller Législatif.	

**Département d'Épargnes**

Émission de certificats de dépôts spéciaux à un taux d'intérêt s'élevant annuellement jusqu'à 4 p. c. l'an, suivant termes. Intérêt de 3 p. c. l'an payé sur dépôts payables à demande.

**Banque d'Hochelega**

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de trois et demi pour cent [3½ %] pour le semestre courant, égal au taux de sept pour cent [7 %] par année, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré et sera payable au bureau-chef de cette banque et à ses succursales, le et après le 1er jour de juin prochain.

Les livres de transfert seront fermés du 17 au 31 mai, ces deux jours inclusivement.

Par ordre du conseil de direction,

M. J. A. PRENDERGAST,

Gérant Général.

Montréal, 18 avril 1905.